Conseil Départemental, séance du mardi 2 février 2016

<u>Délibération 3.5</u> PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA SEINE MARITIME 2016-2021

Intervention de Sophie HERVE

Nous soutiendrons cette délibération avec cependant quelques commentaires.

A l'heure de l'unification normande, il serait intéressant que les nouvelles stratégies de développement touristique s'établissent à l'échelle régionale à partir des atouts très complémentaires de chacun des 5 départements. Les atouts spécifiques de nos pôles touristiques, je pense notamment à ceux de la rive droite de la Seine, du futur Pôle métropolitain de l'Estuaire ou de la côte d'Albâtre étant communs avec les départements ou régions limitrophes.

Par souci de cohérence, par souci d'efficacité, et puis, comme vous l'affectionnez tout particulièrement, cela donnerait naissance à des économies d'échelles!

Autre remarque, l'importance de pouvoir intégrer dans l'offre touristique, la valorisation de nos savoir-faire et de notre patrimoine industriel et maritime. Le tourisme industriel, le tourisme maritime, le tourisme social, comme le tourisme scientifique ne sont pas à négliger. Ils font aussi parties des atouts, de l'attractivité mais aussi de l'ADN de notre département en matière touristique.

A part cela, nous partageons le diagnostic, les objectifs et les premières orientations de ce plan d'action départementale en faveur du tourisme et de ses retombées économiques.

Encore un plan public d'interventions et d'actions dans le domaine économique, en période de mode libérale, nous savourons notre plaisir!